

Ad II. Affirmative ad primam partem. Negative ad secundam.

Dubium III. Utrum in ecclesiis ubi non adest stricta obligatio chori, finalis antiphona Beatae Mariae Virginis omitti valeat aut debeat : 1o quando vespere coram sanctissimo Sacramento exposito celebratis, statim fit Repositu, qua peracta, clerus discedit ? 2o Quando post Vesperas inchoatur brevis expositio cum Ostensorio, seu pyxides clerusque post benedictionem et Repositionem egreditur ? 3o Quando inter vespere et supradictam expositionem intercedit concio vel processio ? 4o Quando post Vesperas ostiolum tabernaculi ad privatam expositionem aperitur, ac mox, benedictione non impertita clauditur ?

Et quatenus affirmative quomodo Vesperae sint concludendae ?

Ad III Quoad singulas partes ; laudabiliter in casu dicitur antiphona finalis Beatae Mariae Virginis in fine Vesperarum.

Réponse de la S. Congrégation des Rites à divers *quæsitæ* présentés par Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Montréal.

N. B.—Pour rendre plus facile la lecture des demandes et des réponses, qui y ont trait, chaque *quæsitum* ou *dubium* est suivi immédiatement de la solution qui s'y rapporte.

Note de la Rédaction.

— NOUVELLES DE ROME. —

La Statue monumentale de Pie IX, exécutée aux frais des cardinaux survivants créés sous son pontificat, et exposée dernièrement au Vatican, où Léon XIII l'a visitée, a été transportée à Sainte-Marie-Majeure, pour y être placée définitivement dans la Confession de cette basilique. Le transport a eu lieu en quelque sorte à la dérobée, pour éviter le renouvellement des scènes sauvages qui se sont passées, il y a deux ans, lors du transfert de la dépouille mortelle de Pie IX. Placée dans une caisse, la statue a été transportée à Sainte-Marie-Majeure. Quelques gardes de police, prévenus au dernier moment, ont surveillé le parcours suivi par le char, et, grâce à ces précautions, où se reflète le caractère pénible et anormal de la situation présente, il n'y a eu aucun incident à déplorer.

Le Saint-Siège vient de donner un successeur à Mgr Cluzel, Lazariste, archevêque d'Héraclée et délégué apostolique de Perse, décédé au mois d'août 1882. M. Jacques Thomas, qui dirigeait la mission depuis la mort du prélat, a été nommé archevêque d'Adrianopolis, délégué apostolique auprès du schah de Perse et en outre administrateur du diocèse d'Ispahan. Mgr Thomas a été supérieur du Petit Séminaire de Saint-Flour.

Les élections municipales à Rome ont donné pleine victoire aux catholiques. *L'Unionne romana catholica* triomphe avec trente-deux candidats sur trente-quatre. A la tête des conseillers élus figure le prince Borghèse, qui a obtenu plus de six mille voix.